



Si quelque chose devait arriver

Nous vous recommandons de toujours prendre des photos des dommages avec votre téléphone portable afin que nous puissions évaluer et documenter l'étendue du dommage si nécessaire.

En cas de blessures

- Appelez le 144 ou le 112
- Demandez à tout témoin d'attendre la police ou demandez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des témoins.

En cas de dommages matériels

- Rédigez une description des dommages sur la fiche **d'information du véhicule**. Assurez-vous de collecter autant d'informations que possible. Cela inclut le nom, l'adresse et les numéros de téléphone de l'autre partie et des témoins éventuels, les numéros d'immatriculation des véhicules impliqués et des photographies des dommages. Si le formulaire de location est manquant, notez toutes les informations susmentionnées à un autre endroit, par exemple sur votre téléphone.
- Le locataire doit informer l'autre partie que la voiture a été louée via GoMore et que la voiture est assurée par Bâloise pendant la durée de la location.
- Le locataire doit contacter immédiatement le propriétaire si le dommage est grave.

En cas de panne

- Location de voiture auprès d'un propriétaire d'entreprise : Ils fournissent leur propre assurance et assistance routière. Trouvez l'information dans la voiture sous "Bon à savoir sur la voiture" dans votre réservation de location.
- L'ocation de voiture auprès d'un propriétaire de voiture privée : Donnez au service de dépannage le **numéro SHRC**, que vous trouverez dans votre e-mail avec vos documents d'assurance. L'assistance dépannage Bâloise est incluse dans l'assurance tant que vous voyagez dans la zone de validité de l'assurance.
- Si un cas d'urgence ou un sinistre survient, veuillez le signaler immédiatement au service clientèle de Bâloise, que vous pouvez joindre 24 heures sur 24 dans le monde entier au numéro suivant : **0800 24 80 11** (fax +41 58 285 90 73) ainsi que **+41 58 285 28 28** en cas de difficultés de connexion à l'étranger. **Attention** : N'oubliez pas d'informer le propriétaire du véhicule de la panne et d'obtenir son consentement !

- Ayez les documents et informations suivants prêts :
 - Copie du contrat de location
 - Police d'assurance Bâloise : Numéro SHRC
 - Confirmation indiquant que la voiture a été louée via GoMore
 - Déclaration originale des faits (rapport de police, constat d'accident), le cas échéant
- Si la voiture ne peut pas être réparée sur place, elle sera remorquée jusqu'au garage le plus proche.
- Lire les conditions complètes de l'assistance routière dans les conditions d'assurance (<https://partner.baloise.ch/fr/cooperation/gomore.html>) complètes

Remise d'un véhicule endommagé

******Informe le loueur du dommage lors de la restitution de la voiture. ***** Le locataire et le propriétaire doivent inspecter ensemble le véhicule et s'assurer que les dommages sont correctement décrits dans le contrat de location. ***** Le locataire et le propriétaire doivent signer ensemble la description des dommages.

Procédure en cas de dommage

- En cas de dommage, Bâloise doit être informée au moyen du formulaire en ligne (<https://ask.baloise.ch/s/gomorefr>).
- Une fois la couverture vérifiée avec succès, le/la locataire (preneur/preneuse d'assurance) reçoit un numéro de sinistre et Baloise contacte le/la propriétaire d'assurance pour convenir de la procédure à suivre.
- La facture (indemnisation des dommages) est prise en charge par Bâloise et la franchise est réclamée au locataire.
- Un droit à un véhicule de remplacement n'est pas assuré. Si la réparation est effectuée par une entreprise partenaire de Bâloise, un véhicule de remplacement est mis gratuitement (maximum 5 jours) à disposition pendant la durée de la réparation.
- **Veillez noter** : Les prestations ne sont fournies que si les mesures ont été convenues au préalable avec Bâloise!

En cas de questions supplémentaires

Veillez contacter GoMore à l'adresse support@gomore.ch ou appeler le +41 43 508 87 99.



SOCIÉTÉ

[Aide \(/support\)](#)

[A propos de nous \(/about\)](#)

[Presse \(/press\)](#)

[Newsletter \(/users/sign_in\)](#)

[Emploi \(/jobs\)](#)

[Blog \(/blog\)](#)

[Plan du site \(/sitemap\)](#)

LOCATION ENTRE PARTICULIERS

[Comment ça marche \(/rental/how\)](#)

[Enregistrez vos véhicules \(/rental/owner\)](#)

[Louez une voiture \(/autovermietung\)](#)

[Assurance \(/rental/insurance\)](#)

[Sécurité \(/rental/rules\)](#)

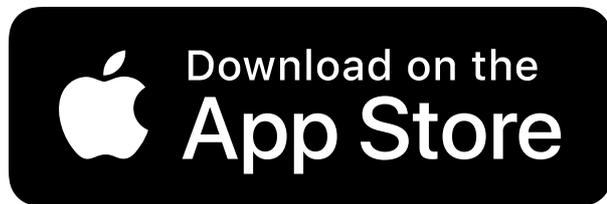
[Obtenir un accès sans clé \(/rental/keyless/owners\)](#)

LEASING

[Comment ça marche \(/leasing/how\)](#)

[Leasing privé \(/leasing/private\)](#)

Suisse · Français



[\(/iphone?source=footer\)](/iphone?source=footer)



[\(/android?source=footer\)](/android?source=footer)

<https://gomore.ch>

© 2024 GoMore ApS, DK-Copenhagen, Branch Zurich

[Impression / Conditions \(/terms\)](/terms)

[Politique de confidentialité \(/privacy_policy\)](/privacy_policy)

[Paramètres des cookies \(/?cmpscreen\)](/?cmpscreen)